

mairie

**De:** mairie <mairie.portdenvaux@wanadoo.fr>  
**Envoyé:** jeudi 27 juin 2024 08:59  
**À:** BARREAUD Sylvain (sylvainbarreaud@yahoo.fr); BALLIN Aurélie  
**Objet:** TR: Notification du projet de révision du PLU de Port d'Envaux  
**Pièces jointes:** 20240626135021.pdf

↓↓

**MAIRIE DE PORT D'ENVAUX**  
1 Place des Halles - 17350 PORT D'ENVAUX  
Tél 05.46.91.73.31 - Fax 05.46.91.82.31  
Du mardi au samedi, de 9h à 12h

**De :** Jocelyne PLAIRE [<mailto:jocelyne.plaire@caue17.fr>]  
**Envoyé :** mercredi 26 juin 2024 14:59  
**À :** [mairie.portdenvaux@wanadoo.fr](mailto:mairie.portdenvaux@wanadoo.fr)  
**Objet :** Re: Notification du projet de révision du PLU de Port d'Envaux

Bonjour Madame,

Vous nous interrogez sur l'arrêt du PLU de la commune et nous vous en remercions.  
Vous trouverez en pièce jointe une fiche conseil après relecture des différentes pièces de votre projet.

Vous en souhaitant bonne réception,  
Cordialement.

17  
Charente-Maritime

**caue**

Conseil d'architecture, d'urbanisme  
et de l'environnement

Jocelyne PLAIRE  
Architecte conseil

05 48 17 25 00  
[jocelyne.plaire@caue17.fr](mailto:jocelyne.plaire@caue17.fr)  
85, boulevard de la République CS 81076  
17076 La Rochelle cedex 09

[www.caue17.fr](http://www.caue17.fr)   

**DU 2 AU 7 JUILLET 2024**  
Maison éco-paysanne



**LA SEMAINE  
DU RÉEMPLOI  
ÎLE D'OLÉRON**



## FICHE DE CONSEIL

Date : 26/06/24

Objet : PLU arrêté commune de PORT D'ENVAUX

Architecte conseiller : Jocelyne Plaire

---

**PRÉALABLE** : N'ayant pas été associé aux réunions de travail sur l'élaboration du PLU, le CAUE ne peut pas s'exprimer sur le fond du projet, les remarques qui suivent sont d'ordre de l'écriture ou de la forme.

1-0 / Rapport de présentation,

- Les cartes sont parfois illisibles car pixellisées et sont donc difficiles de lecture ou d'usage, un exemple page 55 la carte des paysages de la région, elle est d'ailleurs téléchargeable en meilleure définition.
- P.83, la carte archéologie est de même difficile d'usage.
- Des photos ne sont pas de bonne définition, pour celles qui concernent le patrimoine c'est dommage.

3-0 / OAP,

Les fiches thématiques sur clôtures et bâtiments agricoles du CAUE ont été intégrées dans leur entièreté, ce qui pose problème puisque nous rappelons que le CAUE édite des documents de conseils qui n'ont pas de valeur réglementaire.

En l'occurrence, ces fiches sont généralistes et non représentatives à l'échelle communale. Elles servent à guider les candidats à la construction et sont un support à la discussion.

Leur maintien dans un document opposable aux tiers n'est pas souhaitable.

4-3 / Inventaire du Patrimoine

Le document est très renseigné, toutefois sur ce qui concerne les clôtures, on peut s'interroger sur un descriptif photographié sur les murs en pierre qui sont d'ailleurs protégés sur le règlement graphique. Une fiche avec quelques cas concrets permettrait d'illustrer les particularités architecturales de ces murs à conserver.

